



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 05 JUN 2013**

DATE DE CONVOCATION

30 mai 2013

DATE D’AFFICHAGE

30 mai 2013

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 10
ABSENTS : 05
QUORUM : 08
PROCURATION : 00

DELIBERATION N°2013/27/M-T

L’AN DEUX MILLE TREIZE LE CINQ JUN Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Patricia BEAUNOL**, adjointe spéciale, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.

.../...



Délibération n°27/2013/MT
Annulation de la délibération n°13/2013/M-T
Portant révision simplifiée du PLU

Objet : Annulation de la délibération n°13/2013/M-T du 13 mars 2013 relative à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Par délibération en date du 13 mars 2013 nous avons décidé de modifier notre Plan Local d'Urbanisme.

Les secteurs concernés par cette modification étaient les suivants :

- La zone AUa (Urbanisation de la Zone CARAPA, Champs VIRGILE, Lotissement GARIN, Savane MARIVAT).
- Le secteur PATAWA (Valorisation du baignade des Annamites).
- Le secteur du GALION (Installation de l'ISDND).

Au regard, du code de l'urbanisme, notamment de son article L.123-13, la possibilité d'une révision conjointe nous a été donnée.

Néanmoins, après avis de nos différents partenaires (DEAL, AUDEG), cette révision conjointe souffre de certaines limites, notamment des différents états d'avancement des projets respectifs de chaque zone.

Il nous a donc été préconisé de prendre une délibération par zone.

Aussi, il y a lieu d'annuler la délibération mentionnée supra en vue de permettre la réalisation des différents projets en attente de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire portant annulation de la délibération n°13/2013/M-T du 13 mars 2013 relative à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

DECIDE :

Article unique: ANNULE la délibération n°13/2013/M-T du 13 mars 2013 relative à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, en vue de permettre la réalisation des différents projets en attente de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

ADOPTÉE PAR DIX (10) VOIX CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 05 juin 2013



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le : **18 JUIN 2013**

